

## Assemblée générale mixte du 25 avril 2023

L'Assemblée générale mixte de Colas se tiendra le :

**Mardi 25 avril 2023 à 15h00**  
**au 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris**

L'avis de convocation est publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires). Il contient l'ordre du jour de cette Assemblée, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis de convocation est consultable sur le site internet de Colas, <https://www.colas.com/fr/finance/assemblee-generale>, dans la rubrique **Finance/Assemblée générale/2023** ; sont également disponibles sur ce site toutes les informations concernant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale sera l'occasion de présenter la stratégie du Groupe et ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer en assistant à l'Assemblée générale, en se faisant représenter par procuration, ou en votant par correspondance.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée seront disponibles, au siège social de la Société, 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, et pourront également être demandés :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [assembleegenerale@colas.com](mailto:assembleegenerale@colas.com), **jusqu'au mercredi 19 avril 2023 à 23h59 (heure de Paris)** ;
- soit par voie postale à la société COLAS – Direction Juridique – 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris, **jusqu'au mercredi 19 avril 2023 à 23h59 (heure de Paris)**.

Concernant **les actionnaires au porteur**, la demande devra être accompagnée de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

Les documents et informations requis à l'article R.22-10-23 du Code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires le 30 mars 2023, sur le site internet de la Société dans la rubrique **Finance/Assemblée Générale/2023** <https://www.colas.com/fr/finance/assemblee-generale>.



**Colas** ([www.colas.com](http://www.colas.com))

Colas, filiale du groupe Bouygues, a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 900 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, Colas rassemble 58 000 collaborateurs engagés dans leur territoire pour relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'ambition de Colas est d'être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables.

En 2022, Colas a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 15,5 milliards d'euros, dont 60% à l'international.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**



**Fabienne BOULOC** Tél. : 06 67 06 90 21  
[fabienne.bouloc@colas.com](mailto:fabienne.bouloc@colas.com)



**Fanny NOLIN** Tél. : 06 60 20 19 17  
[fanny.nolin@colas.com](mailto:fanny.nolin@colas.com)



**Mélodie LAMIAUX** Tél. : 01 47 61 75 61  
[contact-investors@colas.fr](mailto:contact-investors@colas.fr)